



**Commission de la recherche  
Séance du 3 décembre 2019**

Délibération n°1  
Portant approbation **du procès-verbal du 8 octobre 2019**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 35	Pour : 20
Nombre de membres présents : 13	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 15	Non-participations : 0

**Article 1** : approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission  
de la recherche,

Frédéric VIDAL